



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT POUR
CONSTRUIRE ET EXPLOITER UNE CANALISATION DE TRANSPORT DE
GAZ NATUREL (DN 100)
BISCARROSSE-EST/PARENTIS EN BORN OUEST

En application des articles L. 122-1-1 et R.122-11 du code de l'environnement, un dossier de demande d'autorisation de défrichement déposé par la Société TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES ET GAZ FRANCE est mis à la disposition du public aux adresses suivantes :

PREFECTURE DES LANDES – DAECL

26, rue Victor Hugo 40000 MONT DE MARSAN

jours et heures ouverture Préfecture :

du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 13h à 16h

Mairie de BISCARROSSE

149 avenue du 14 juillet, BP 40101, 40601 BISCARROSSE cedex

jours et heures ouverture Mairie :

du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Mairie de PARENTIS-EN-BORN

Avenue du Maréchal FOCH, BP 42, 40161 PARENTIS-EN-BORN

jours et heures ouverture Mairie :

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance :

du lundi 18 janvier 2016 au lundi 01 février 2016 inclus

Les éléments consultables du dossier sont les suivants :

- la demande d'autorisation de défrichement
- l'étude d'impact et son résumé non technique
- l'avis de l'autorité environnementale
- le procès verbal de reconnaissance des lieux

Le public pourra consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet aux adresses indiquées ci-dessus.

La Société TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES GAZ FRANCE dressera le bilan de la mise à disposition du public et le tiendra à disposition du public sur le site internet de la Préfecture des Landes, autorité compétente pour prendre la décision (Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service Nature et Forêt) <http://www.landes.gouv.fr>

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer